

CHAMPIONNAT AUVERGNE RHÔNE ALPES DE MOTOCROSS 2026

MX MCF
MASSIF CENTRAL FOREZ

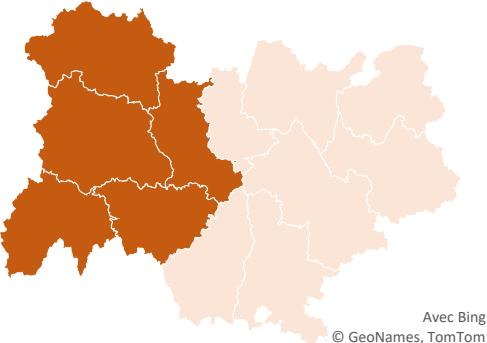


MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

LIGUE
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

ARTICLE 1 – PREAMBULE

Le présent annexe vient compléter le règlement des championnats de motocross Auvergne Rhône Alpes. Il ne concerne que les départements suivants : Allier (03), Cantal (15), Loire (42), Haute Loire (43) et Puy de Dôme (63).



ARTICLE 2 – PARTICIPANTS

Les conditions de participation sont celles définies dans le règlement général.

ARTICLE 3 – CATEGORIES

Définition des catégories

Les championnats présents dans la zone « MCF » sont les suivants :

NOM DU CHAMPIONNAT	AGE	CLASSES ET CYLINDREES
50cc	De 6 à 8 ans	Classe 1 : jusqu'à 50cc
65cc	De 7 à 11 ans	Classe 1 : de 51 à 65cc
85cc	De 9 à 15 ans	Classe 1 : de 66 à 85cc
125cc	A partir de 13 ans	Classe 2 : De 100cc à 150cc 2T De 175cc à 250cc 4T
Open MX1 / MX2	A partir de 15 ans	Classe 2 : De 100cc à 150cc 2T De 175cc à 250cc 4T Classe 3 et 4 : De 151 à 500cc 2T De 251 à 650cc 4T Electrique
Féminines Vétérans	Féminines : minimum 13 ans Vétérans : minimum 40 ans	Classe 3 et 4 : De 151 à 500cc 2T De 251 à 650cc 4T Electrique Classe 2 : De 100cc à 150cc 2T De 175cc à 250cc 4T

Spécificités

Les pilotes féminines roulent en même temps que les pilotes de la catégorie vétérans.

ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

Modalités d'inscriptions

Les inscriptions se font uniquement sur le site <https://ffm.engage-sports.com> selon les modalités définies dans le règlement du championnat de ligue de motocross.

Forfait

Les modalités de forfait sont identiques à celles mentionnées dans le règlement du championnat de ligue de motocross à l'exception des frais de forfait qui sont de 3€.

Licences

Les licences « une manifestation » ne sont pas acceptées **pour les épreuves de motocross de la zone MCF et acceptées pour les courses sur prairie.**

Engagements

La catégorie Open est ouverte aux pilotes 125cc, MX2, MX1 et Vétérans. Lors de la validation des inscriptions, un mois avant la course, si le nombre d'inscrits à ce moment là dépasse le nombre d'engagés possible, la priorité est donnée aux pilotes habituellement inscrits en catégorie MX2 et MX1.

ARTICLE 5 - CALENDRIER

Calendrier disponible sur le site de la ligue.

ARTICLE 6 – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

La durée des manches pour chaque catégorie est telle que définie dans le règlement général excepté pour la catégorie Open où :

1. Les manches du groupe A sont de 20 min + 1 tour sauf incompatibilité avec le planning global des horaires de la manifestation.
2. A la demande de l'organisateur ou si le nombre d'engagés par cylindrée est approchant, il peut être décidé de faire rouler séparément les catégories MX1 et MX2, dans ce cas les manches sont de 15 min + 1 tour.

D'autres aménagements (pratique ou sportif) peuvent être décidés par le jury, en concertation avec la direction de course et l'organisateur.

Entrée en grille

Lors de la première épreuve de la saison, l'entrée en grille des essais libres et des essais chronométrés se fait par tirage au sort.

Lors des épreuves suivantes les modalités d'entrée en grille sont celles figurant dans le règlement général.

ARTICLE 7 – CONTRÔLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Les contrôles ont lieu le samedi après-midi et éventuellement le dimanche matin selon les horaires définis par l'organisateur dans le règlement particulier de l'épreuve.

Les pilotes qui ne peuvent pas se présenter aux différents contrôles le samedi après-midi sont tenus d'en informer **les personnes du contrôle technique au plus tard le vendredi soir**.

Tout pilote qui ne prévient par l'organisation ou le jury dans les délais partira en fin de grille.

Tout pilote absent sans en avoir averti l'organisateur ou le délégué est automatiquement mis en liste d'attente lors de sa prochaine inscription.

ARTICLE 8 – CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Le classement se fait selon le barème des points du règlement général.

Les pilotes des zones « PSAR » et « DAI » de la ligue qui participent aux épreuves de la zone « MCF » apparaissent uniquement sur le classement de la journée. Aucun report de points n'est fait pour les pilotes de la zone « MCF ». Cette règle s'applique également aux pilotes hors ligue.

Classements par catégories

Pour la catégorie Open, un classement MX1 et MX2 est effectué.

Pour la catégorie 125cc, un classement – de 18 ans et un classement + de 18 ans est indiqué sur le classement scratch.

Lors de la dernière épreuve du championnat de chaque catégorie les points des manches de cette journée sont multipliés par deux.

NB : Sur une épreuve où les catégories 125cc ou vétérans ne sont pas au programme de la journée, les pilotes engagés en catégorie Open sont classés en fonction de la cylindrée de leur machine : catégorie MX1 ou MX2.

Remise des prix

Sur chaque épreuve : la remise des prix se fait selon les modalités définies dans le règlement général. En complément, les 3 premiers Open B et le 1^{er} 125cc Junior sont récompensés à la discréction des clubs.

Championnat : une remise des prix est organisée en fin de saison ou lors de la dernière épreuve.